

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2013 - Convocation du 20 juin 2013

Compte rendu affiché le 5 juillet 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. VALETTE, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAUD, Mme BARTHOD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; Mme MARMONIER par Mme GLATARD ; M. GOJON par M. RODRIGUEZ ; Mme CHIGNARD par Mme LEBAHAR ; Mme DUMARD par Mme DEBORDE, Mme ARTETA par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Réalisation d'un anneau d'entraînement athlétique

Une réflexion a été entamée tant au niveau du Syndicat Intercommunal que de la commune pour la réalisation d'un anneau d'entraînement athlétique destiné en priorité aux élèves du lycée Rosa Parks (649 élèves pour la dernière année scolaire). Si le gymnase, géré par le Syndicat Intercommunal, offre un équipement de qualité pour divers sports en salle, le besoin existe pour les lycéens d'avoir un espace pour la pratique de la course à pied. Depuis sa réalisation, la Commune de Neuville mettait à disposition le terrain synthétique de football au Stade municipal Jean Oboussier. Il s'est avéré au fil des mois que la pratique de la course à pied dégradait fortement celui-ci. Après échanges avec la Provisoire et les professeurs de sport, la Commune propose la création d'un anneau d'entraînement athlétique provisoire au Complexe de l'Etang situé à quelques centaines de mètres du Lycée. Le projet comporte tous les travaux de préparation nécessaires à la réalisation d'un anneau circulaire de 250m avec 4 couloirs et bordures en bois. La création de cet équipement ex nihilo permettra la pratique de l'Éducation Physique et Sportive dans de meilleures conditions pour les lycéens, notamment pour les épreuves liées au baccalauréat. D'un point de vue pratique, il n'y a pas d'autres sites exploitables à proximité du Lycée sans devoir effectuer des déplacements en bus sur des communes comme Fontaines-sur-Saône, Anse ou Trévoux et à condition aussi que ces communes aient des disponibilités à offrir. Ont été évoqués lors de la séance :

- Le projet d'un point de vue technique qui aurait un coût de 54 333.31 € TTC. Le projet a été présenté et validé par les professeurs d'EPS du lycée comme il a été évoqué plus haut.
- Le plan de financement avec une possibilité de subvention de la Région Rhône-Alpes (20 %).
- L'utilisation qui pourra en être faite par les lycéens et les écoles primaires publiques de la commune en priorité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code des Marchés Publics,
- VU le Budget Primitif,
- **APPROUVE la réalisation d'un anneau d'entraînement athlétique au Complexe de l'Etang suivant la présentation faite,**
- **APPROUVE le plan de financement présenté sur la base d'un coût des travaux à 46 356.32 € HT soit 54 333.31 € TTC,**
- **SOLLICITE une subvention auprès de la Région Rhône-Alpes pour cette opération,**
- **DIT que les crédits sont prévus au Budget Primitif,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 juin 2013

Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/07/2013
 - Publication ou affichage le 02/07/2013
 - Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1^{er} juillet 2013
- Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

